



Fédération  
des comités de parents  
du Québec

## ***Éduquer plutôt qu'interdire***

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA**

**COMMISSION SPÉCIALE SUR LES IMPACTS DES ÉCRANS ET DES RÉSEAUX  
SOCIAUX SUR LA SANTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES**

Dans le cadre des consultations particulières sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes.

Septembre 2024

## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
1. REMERCIEMENTS .....	4
2. LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC .....	4
3. OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE .....	6
4. L'UTILISATION DES ÉCRANS : UNE GRANDE PRÉOCCUPATION POUR LES PARENTS .....	7
<b>2. RETOUR SUR L'INTERDICTION DES APPAREILS MOBILES PERSONNELS EN CLASSE</b>	<b>14</b>
1. Bonnes pratiques identifiées .....	15
2. Enjeu concernant l'utilisation des cellulaires des élèves en classe et à l'école .....	15
<b>3. ORIENTATIONS DES PARENTS ENGAGÉS EN LIEN AVEC LES ÉCRANS.....</b>	<b>16</b>
1. Les parents veulent être mieux outillés pour aider leurs enfants .....	16
2. Les parents veulent faire partie de la solution, pas être considérés comme un problème.....	18
3. La pratique des écrans récompenses devrait être encadrée .....	19
4. L'interdiction des cellulaires dans les écoles... une solution dans l'intérêt des jeunes? 21	
5. Éduquer, plutôt qu'interdire.....	25
<b>4. CONCLUSION .....</b>	<b>27</b>
<b>5. LISTE DES CONCLUSIONS DES PARENTS .....</b>	<b>30</b>
<b>6. LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>31</b>

## LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

Afin de faciliter la lecture du mémoire, les acronymes suivants sont utilisés partout où c'est possible :

- **CÉ** : Conseil d'établissement
- **CSS** : Centre de services scolaire
- **CG** : Conseil général de la FCPQ
- **Commission** : Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes
- **FCPQ** : Fédération des comités de parents du Québec
- **HDAA** : handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- **LIP** : Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. Chapitre I-13.1)
- **MEQ** : Ministère de l'Éducation du Québec

# 1. INTRODUCTION

## 1. REMERCIEMENTS

La Fédération des comités de parents du Québec tient à remercier les députées et députés de l'Assemblée nationale d'avoir créé de façon transpartisane la commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes. La FCPQ est fière de présenter le point de vue de ses membres en ouverture de la commission. Elle remercie également les partenaires avec lesquels elle a eu des échanges à ce sujet.

## 2. LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC

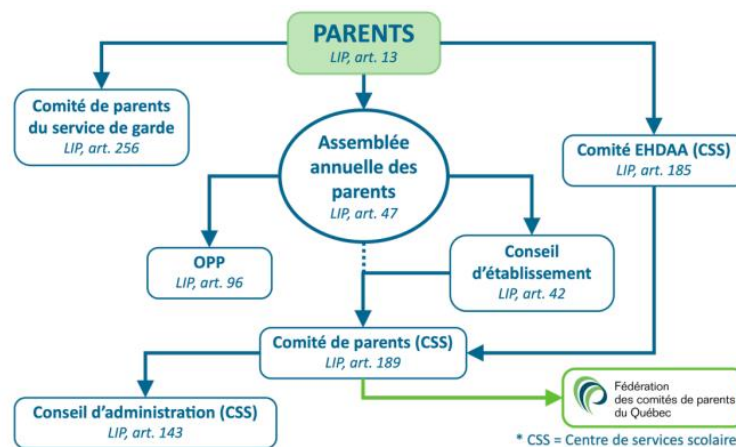
La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) a pour mission, depuis 1974, la défense et la promotion des droits et des intérêts des parents et des élèves des écoles publiques primaires et secondaires en vue d'assurer la qualité des services et la réussite de l'ensemble des élèves. Sa raison d'être provient de la désignation, lors de l'Assemblée annuelle des parents des écoles, d'une personne représentant les parents de chacune de celles-ci au comité de parents du centre de services scolaire.

La FCPQ a également pour mission d'accompagner et de soutenir ses membres, soit les comités de parents de plus de 90% des centres de services scolaires du Québec. L'engagement parental dans les structures scolaires, c'est plus de 18 000 parents bénévoles qui donnent de leur temps et partagent leur expertise afin d'assurer la qualité des services que reçoivent leurs enfants dans une perspective de développement de leur communauté et de la société québécoise. Outre leur présence dans le centre de services scolaire au sein du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les parents bénévoles œuvrent au sein des

conseils d'établissement, des organismes de participation des parents, des comités de parents utilisateurs du service de garde de leur école et des conseils d'administration.

La FCPQ est reconnue comme l'organisme de premier plan pour la promotion et la défense des droits des parents et des élèves du Québec. Elle préconise un mode de gestion orienté sur les résultats et adapte ses structures politiques et administratives afin d'être en mesure d'anticiper et de répondre efficacement aux exigences d'un environnement en constant changement. Pour réaliser ces engagements, la FCPQ mobilise et soutient étroitement les parents engagés dans l'exercice de leur rôle. Parallèlement à ses Conseils généraux, la FCPQ est en interrelation constante avec les parents engagés grâce à ses plateformes de communication et d'information, son offre de formation et les diverses consultations ponctuelles qu'elle mène tout au long de l'année.

Voici une image qui représente l'engagement parental au sein des instances scolaires:



Voici une image qui représente la structure de participation des parents à la FCPQ:



### 3. OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE

L'objectif de ce mémoire et du témoignage de la FCPQ devant la Commission est de présenter le point de vue et les recommandations des parents concernant l'utilisation des écrans à l'école comme à la maison.

Depuis 50 ans, la FCPQ porte la voix des parents au niveau national sur les sujets touchant la réussite et le bien-être des élèves. La FCPQ poursuit cet héritage dans le cadre de la Commission spéciale.

D'entrée de jeu, nous souhaitons rappeler que les parents, bien qu'étant des experts de leurs enfants, ne sont pas des scientifiques ou des experts des écrans et des réseaux sociaux. Les parents partagent leurs constats et leurs conclusions concernant l'utilisation des écrans et les décisions prises dans le milieu scolaire en se basant sur leur expérience de parents engagés, à la maison et dans le réseau scolaire. Cependant, ils respectent la science et les consensus scientifiques, lorsqu'il y en a, concernant les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé des jeunes.

Ce mémoire a été produit à partir:

- de sondages de la FCPQ réalisés entre 2020 et 2024
- de sondages Léger<sup>1</sup> commandés par la FCPQ réalisés en 2021, 2022 et 2023
- d'une enquête nationale sur le bien être des familles réalisée par la FCPQ, English Parents' Committee Association (EPCA) et Dre Mélissa Généreux, médecin spécialiste en santé publique et professeure titulaire à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, en 2024
- des travaux du Conseil général de la FCPQ réalisés en mai et septembre 2024

#### 4. L'UTILISATION DES ÉCRANS : UNE GRANDE PRÉOCCUPATION POUR LES PARENTS

Les préoccupations des parents sur l'utilisation des écrans ont fait surface pendant la pandémie de covid-19 et ont pris de l'ampleur depuis. Avant la pandémie, on parlait peu des écrans à la Fédération des comités de parents du Québec, outre notre demande de réaliser un virage numérique dans toutes les écoles en 2016<sup>2</sup>. En 2018, la FCPQ accueille avec ouverture le Plan d'action numérique en Éducation et offre sa collaboration au ministère et aux partenaires<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Léger est une firme canadienne reconnue de sondages et de recherche marketing et analytique.  
<https://leger360.com/fr/>

<sup>2</sup> Mémoire déposé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre des consultations publiques sur la réussite éducative, 29 novembre 2016, p.8, <https://www.fcpq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/09/Memoire-reussite-educative.pdf>

<sup>3</sup> Lancement du Plan d'action numérique en Éducation, communiqué du 30 mai 2018.  
<https://www.fcpq.qc.ca/communiqu-e-lancement-plan-action-numerique-education/>

En 2020, la FCPQ sonde les parents du Québec pour connaître leurs besoins en cette période de confinement et d'apprentissage à distance. Les résultats de ces sondages révèlent que les parents ne se sentent pas suffisamment outillés pour comprendre et gérer les outils nécessaires à l'apprentissage à distance et qu'ils n'ont pas accès à suffisamment d'outils technologiques pour combler les besoins de leur famille.

En mai 2020, 43 200 parents participent à un sondage en ligne de la FCPQ. D'entre eux, 62% estiment qu'ils ne peuvent qu'offrir un encadrement limité ou pas d'encadrement à leur enfant dans un contexte d'enseignement à distance.<sup>4</sup>

C'est en 2021 que les parents commencent à mettre de l'avant les impacts des écrans sur le bien-être et la santé mentale des enfants. Ils demandent plus de sensibilisation sur les écrans auprès des jeunes, plus d'encadrement et des discussions en classe sur la dépendance aux écrans.<sup>5</sup>

À ce moment, la FCPQ développe des outils pour soutenir les parents en ce sens en collaborant avec plusieurs partenaires. Par exemple, le guide *Le bien-être, un levier pour l'apprentissage, même à distance* est développé en collaboration avec l'École Branchée et EPCA.<sup>6</sup> Des webinaires sur le numérique en éducation avec Marius Bourgeois et sur l'encadrement des jeux vidéo avec le Gamer Mentor sont proposés. Des articles sur les bienfaits de la réduction du temps d'écran au profit

---

<sup>4</sup> Sondage de la FCPQ du 22 au 25 mai 2020.

<sup>5</sup> Sondage de la FCPQ de mars 2021.

<sup>6</sup> *Le bien-être, un levier pour l'apprentissage, même à distance*, février 2021.

<https://ecolebranchee.com/famille/>



d'activités extérieures<sup>7</sup> et sur des outils sur la gestion des écrans en famille<sup>8</sup> sont publiés sur le blogue Action Parents, parmi d'autres.

En mars et avril 2021, lors des Rendez-vous pour la réussite éducative du ministre Roberge, les parents estiment que l'utilisation pédagogique de ressources numériques est une pratique développée pendant la pandémie qui favorise la réussite éducative<sup>9</sup>.

En septembre 2021, le portrait a changé par rapport au début de la pandémie, 92% des parents considèrent qu'ils ont une compétence numérique suffisante pour accompagner leurs enfants, malgré que seulement 14% aient reçu des services d'accompagnement. Ils rapportent une inquiétude quant au trop grand usage des écrans et jugent important de développer leur propre compétence pour mieux guider leurs enfants dans l'utilisation des écrans.<sup>10</sup>

En 2021, 2022 et 2023, la FCPQ collabore avec Léger pour sonder les parents sur leurs défis. Les répondants identifient le temps d'écran comme un de leurs plus grands défis pendant trois années consécutives.

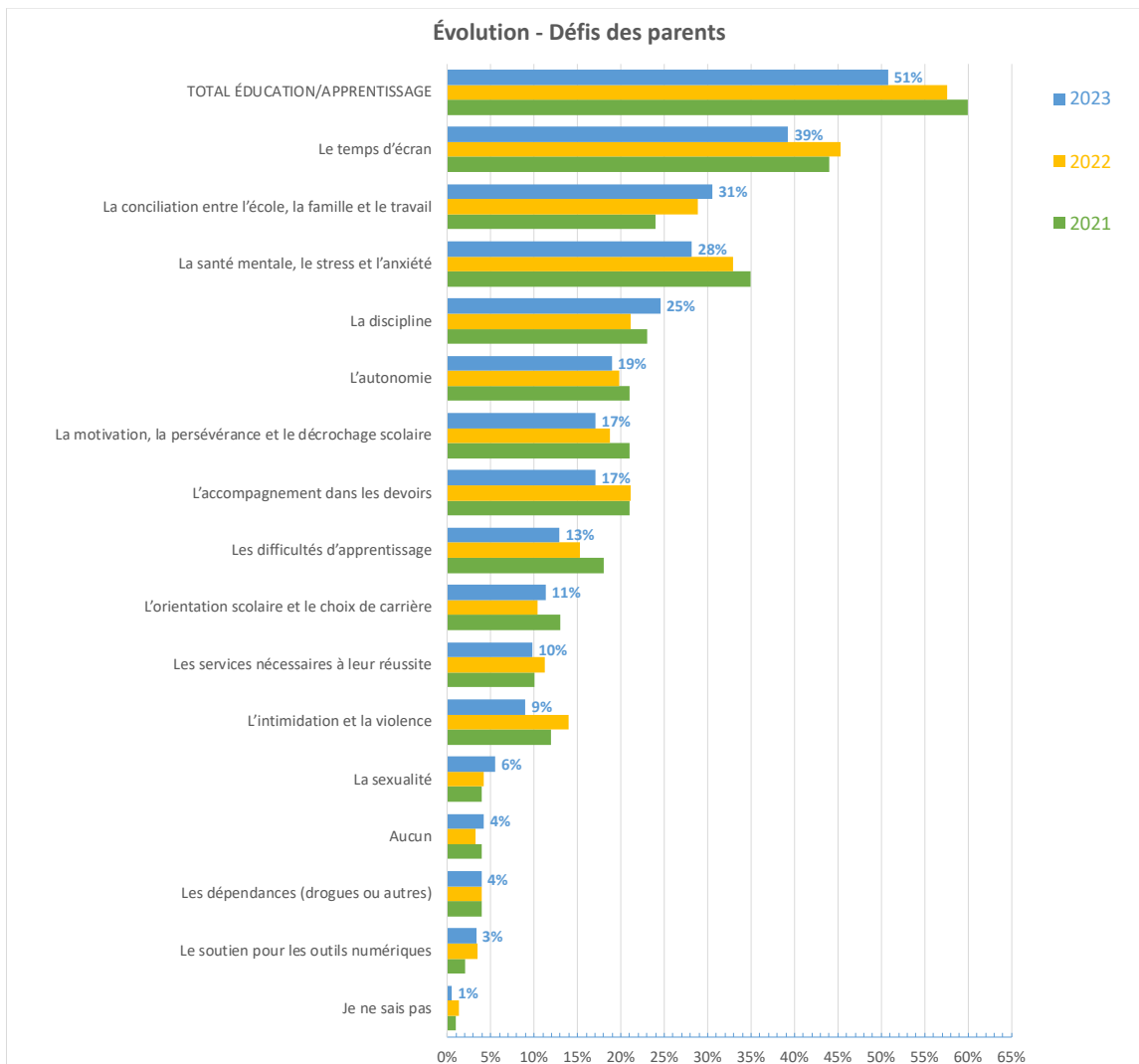
---

<sup>7</sup> Réduire le temps d'écran au profit d'activités extérieures : les bienfaits psychologiques, Frédérique Gervais, revue Action Parents, octobre 2021. <https://www.fcpq.qc.ca/action-parents/reduire-le-temps-decran-au-profit-dactivites-exterieures-les-bienfaits-psychologiques/>

<sup>8</sup> Des outils pour faciliter la gestion des écrans en famille, Équipe PAUSE, blogue Action Parents, 27 mars 2023. <https://www.fcpq.qc.ca/action-parents/strong5-outils-pause-pour-gerer-les-ecrans-en-famille-strong/>

<sup>9</sup> Travaux du Conseil général de la FCPQ du 10 avril 2021, déposé au ministre de l'Éducation dans le cadre des Rendez-vous pour la réussite éducative. [https://www.fcpq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/09/2021-04-20\\_FCPQ\\_Ajout\\_RDVReussite.pdf](https://www.fcpq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/09/2021-04-20_FCPQ_Ajout_RDVReussite.pdf)

<sup>10</sup> Sondage de la FCPQ, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec, 30 août au 20 septembre 2021, 230 parents répondants de 54 CSS et 4 parents répondants d'écoles privées.



Pour 85% des répondants, le temps passé devant les écrans a augmenté durant la pandémie, une augmentation qui est encore plus marquée chez les adolescents. Les éléments qui les ont le plus aidé à se sentir mieux sont les divertissements, incluant les jeux vidéo, les films et les émissions.<sup>11</sup>

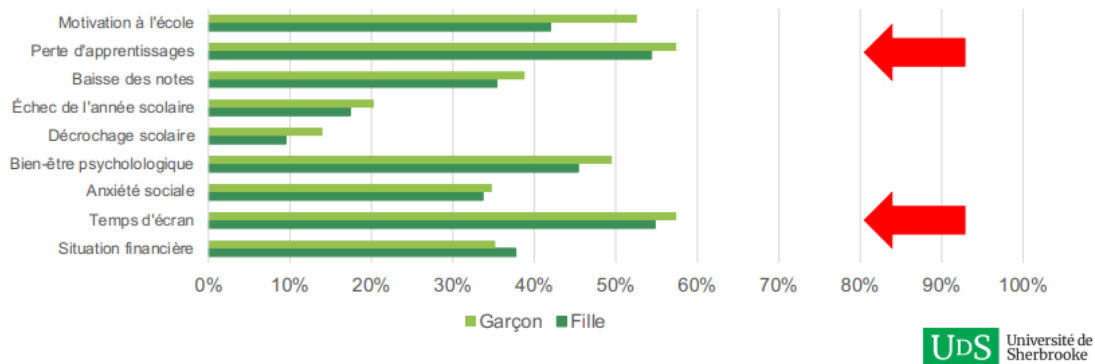
<sup>11</sup> Sondages Léger commandés par la FCPQ, automnes 2021, 2022 et 2023.

En janvier 2024, la FCPQ collabore avec Dre Mélissa Généreux et EPCA pour une enquête nationale sur le bien-être des familles à laquelle plus de 14 000 parents participent.<sup>12</sup> Encore une fois, les résultats révèlent que le temps d'écran représente un enjeu de taille pour les parents. Le temps d'écran est la principale préoccupation des parents d'élèves du primaire et du secondaire.



## PRÉOCCUPATIONS ACTUELLES (PRIMAIRE)

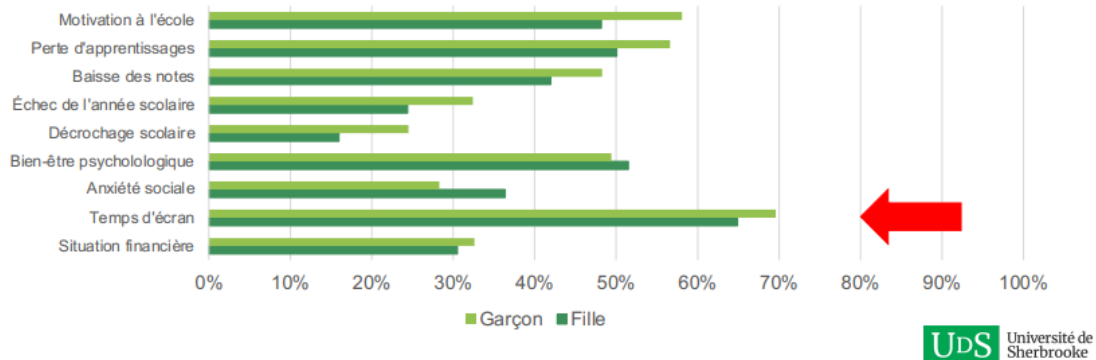
Préoccupations des parents d'enfants du primaire au retour à l'école en janvier 2024, selon le genre de l'enfant



<sup>12</sup> Enquête nationale sur l'impact des crises sociales sur le bien-être des familles du Québec, janvier 2024. <https://www.fcpq.qc.ca/resultats-de-lenquete-sur-le-bien-etre-des-familles/>

## PRÉOCCUPATIONS ACTUELLES (SECONDAIRE)

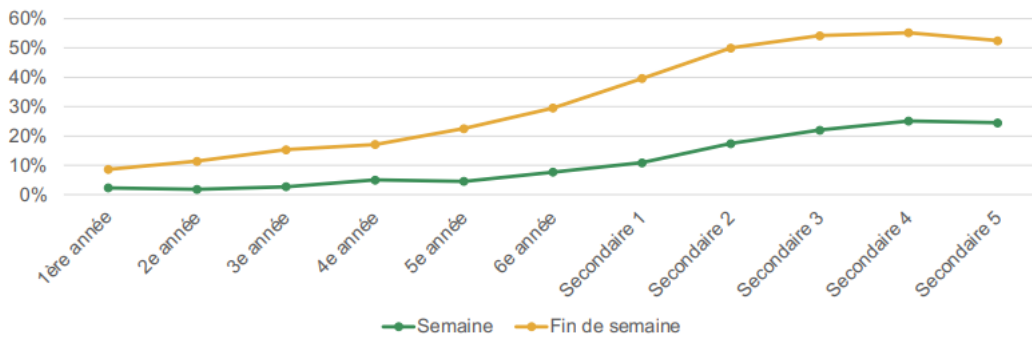
Préoccupations des parents d'enfants du secondaire au retour à l'école en janvier 2024, selon le genre de l'enfant



Selon les résultats de l'enquête, le temps d'écran augmente de manière importante chez les jeunes à partir de la fin du primaire. La grande utilisation d'écran (au moins quatre heures par jour) dans les temps libres la fin de semaine devient plus fréquente à partir du deuxième cycle du secondaire. Les grands utilisateurs d'écran la semaine sont deux fois plus enclins à avoir une faible qualité de vie. Les niveaux d'énergie et l'amusement avec les amis sont les deux sphères les plus affectées.

## TEMPS D'ÉCRAN (ENFANTS)

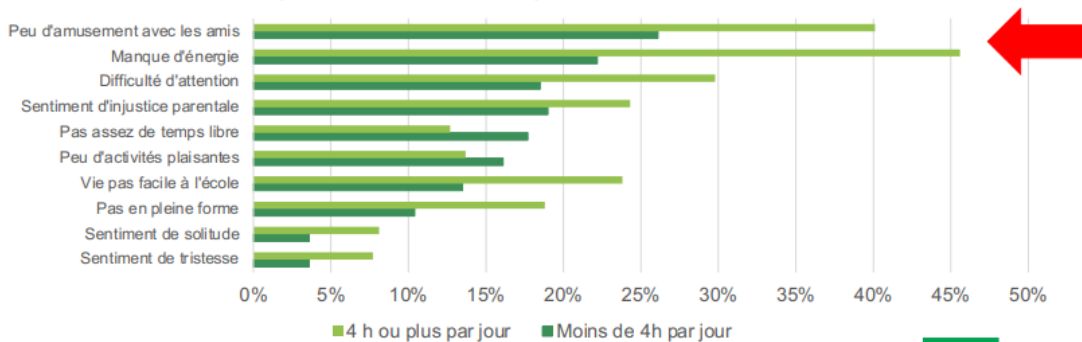
Utilisation d'écran au moins 4h par jour dans les temps libres, selon le niveau et le moment de la semaine



## TEMPS D'ÉCRAN ET QUALITÉ DE VIE

Près de 2X + de faible qualité de vie chez les grands utilisateurs

Sphères de la qualité de vie de l'enfant jugées défavorables par le parent, selon le temps d'écran la semaine



Deux des pistes de solutions suggérées à la lumière des résultats de l'enquête :

- Se doter de plans scolaires pour le bien-être et un sain usage des écrans.

- Miser sur le temps de qualité – sans écrans – en famille et en communauté.

En bref, les parents sont très conscients que les écrans sont là pour rester et ils sont préoccupés par l'utilisation que leurs enfants en font.

## **2. RETOUR SUR L'INTERDICTION DES APPAREILS MOBILES PERSONNELS EN CLASSE**

Le 31 décembre 2023, le ministre de l'Éducation interdit l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les classes, sauf pour des activités pédagogiques initiées par les enseignantes ou enseignants ou pour des raisons de santé ou de besoins particuliers d'un élève.<sup>13</sup>

Le 31 mai 2024, les déléguées et délégués de la FCPQ reviennent sur cette interdiction mise en œuvre il y a seulement quelques mois. Bernard Drainville, le ministre de l'Éducation, se joint à eux en Conseil général pour en discuter et entendre leurs constats.<sup>14</sup>

De façon générale, l'interdiction du cellulaire en classe se passe plutôt bien, mais l'application diffère d'un centre de services scolaire à l'autre, et même d'une école à l'autre. Cette variation est normale jusqu'à un certain point, puisque la directrice prévoit que le conseil d'établissement de chaque école doit en définir les modalités d'application pour son milieu. Cependant, des parents délégués à la FCPQ ont rapporté que des conseils d'établissement n'ont pas pris part à ces décisions, alors que la directive est connue depuis l'automne 2023.

---

<sup>13</sup> Directive du ministre l'Éducation, <https://www.fcpq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/10/Directive-VF.pdf>.

<sup>14</sup> Une synthèse des résultats de l'atelier du 31 mai 2024 est disponible à l'Annexe 1.

## 1. Bonnes pratiques identifiées

- Intégrer la directive et les modalités d'application décidées par le conseil d'établissement au code de vie de l'école.<sup>15</sup>
- Prévoir un moyen de communication entre les élèves et leurs parents en cas de besoin, par exemple un bureau avec un téléphone au secrétariat de l'école.
- Prévoir une procédure de communication claire et efficace en cas de situations de crises pendant lesquelles les parents souhaitent avoir des nouvelles de leur enfant.
- Orienter les élèves vers les outils technologiques autorisés et disponibles à l'école.
- Éduquer les jeunes à la bonne citoyenneté numérique.

## 2. Enjeu concernant l'utilisation des cellulaires des élèves en classe et à l'école

Des parents soulèvent que l'utilisation du cellulaire en classe pour des activités pédagogiques, telles que des activités de révision sur l'application Kahoot!<sup>16</sup>, cause des inégalités. En effet, l'élève doit avoir un appareil électronique personnel pour pouvoir participer, ce qui n'est pas le cas de tous.<sup>17</sup> La possession d'un cellulaire ne doit pas devenir un prérequis pour participer aux activités pédagogiques en classe ou hors de la classe.

---

<sup>15</sup> Le rôle du conseil d'établissement et du comité de parents et des conseils pour leur implication font l'objet d'un billet sur le blogue Action Parents. <https://www.fcpq.qc.ca/action-parents/interdiction-du-cellulaire-en-classe/>.

<sup>16</sup> Selon Wikipédia, Kahoot! est une plate-forme d'apprentissage ludique, utilisée comme technologie éducative dans les écoles et autres établissements d'enseignement. <https://kahoot.com/fr/>

<sup>17</sup> Une chronique dans le magazine Protégez-vous illustre cet enjeu : Indispensable, le cellulaire à l'école? Clémence Lamarche, 22 août 2024. <https://www.protegez-vous.ca/chroniques/clemence-lamarche/indispensable-le-cellulaire-a-l-ecole>

Cet enjeu s'applique également aux activités non pédagogiques. Par exemple, des écoles utilisent des code QR pour l'inscription à des activités parascolaires ou l'accès à des informations pertinentes de la vie scolaire. Les élèves sans appareils mobiles personnels s'en trouvent pénalisés. Les écoles devraient prévoir des appareils ou d'autres options pour assurer un accès équitable aux activités pour tous les élèves.

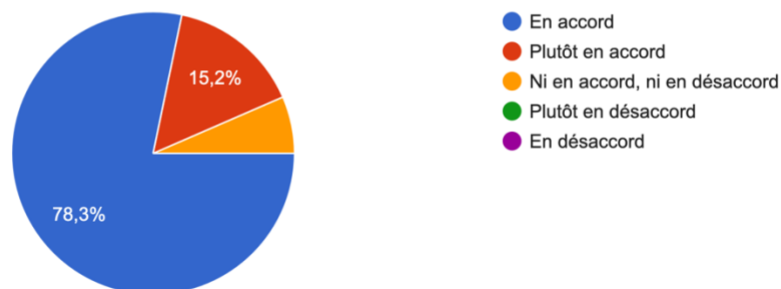
### 3. ORIENTATIONS DES PARENTS ENGAGÉS EN LIEN AVEC LES ÉCRANS

Les constats et orientations sont issus des sondages et enquêtes mentionnés ci-dessus et des ateliers réalisés avec les déléguées et délégués de la FCPQ lors des Conseils généraux de mai et septembre 2024.

#### 1. Les parents veulent être mieux outillés pour aider leurs enfants

1. Les parents souhaitent être mieux outillés pour aider leurs enfants en lien avec l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux.

46 réponses



Les parents le disent depuis 2021, ils souhaitent être mieux outillés pour aider leurs enfants. Au CG du 5 septembre 2024, 93,5% des déléguées et délégués de la



FCPQ se sont dits en accord ou plutôt en accord avec cette affirmation. Voici des commentaires recueillis à cette occasion :

*On doit en tant que parents prendre nos responsabilités.*

*Il y a tellement de réseaux sociaux qu'il est difficile d'en comprendre le fonctionnement, les nouveautés, surtout que nos enfants ne fréquentent pas ceux que les parents utilisent.*

*Outillés pas juste sur la gestion du temps d'écran, mais sur les dangers, comment trouver la bonne information, la cybersécurité, etc.*

*Ça évolue tellement vite que souvent les parents n'arrivent pas à suivre.*

En parallèle aux discussions en CG, la FCPQ a lancé un sondage informel sur son site web et sa page Facebook, demandant aux parents s'ils se sentaient suffisamment outillés pour discuter de différents enjeux avec leurs enfants. Voici le classement des enjeux du sentiment de compétence le moins élevé au plus élevé :

- Prévenir la cyberdépendance.
- Protéger la vie privée sur les plateformes numériques.
- Encadrer l'utilisation des réseaux sociaux.
- Contrôle le temps d'écran et le contenu consulté.
- Discuter des impacts positifs des écrans.
- Encadrer la pratique des jeux vidéo.
- Discuter des impacts négatifs des écrans.<sup>18</sup>

Les parents d'aujourd'hui réalisent qu'ils font face à un grand défi : non seulement la technologie et les plateformes numériques évoluent rapidement, mais leurs enfants ont une longueur d'avance sur eux, car ils sont entourés de ces technologies depuis leur naissance.

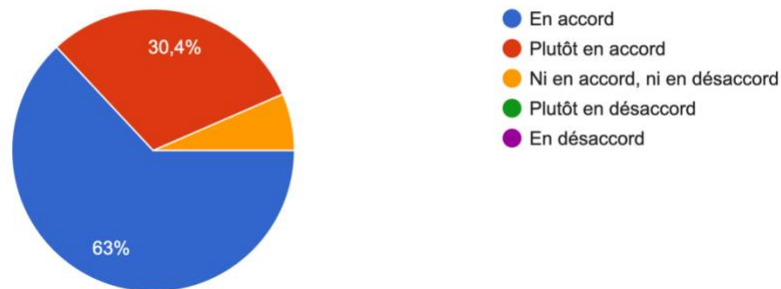
---

<sup>18</sup> Une synthèse des résultats de ce sondage est disponible à l'Annexe 2.

Une des façons d'outiller les parents est de les consulter sur leurs opinions et leurs besoins et de les impliquer dans les décisions prises pour l'école.

## 2. Les parents veulent faire partie de la solution, pas être considérés comme un problème

2. Les parents souhaitent être impliqués dans les décisions concernant les écrans à l'école.  
46 réponses



Quand les parents sont consultés, leurs besoins, leurs craintes, ainsi que leurs solutions peuvent être pris en compte. Voici des commentaires recueillis lors du CG du 5 septembre 2024.

*Pas suffisant d'être seulement informés en tant que parents. Il faudrait au minimum être consultés.*

*Il est très important que le CÉ soit partie prenante de la décision. Chaque milieu est différent et chaque école est différente.*

*Pour une meilleure appropriation de la mesure, les jeunes eux-mêmes doivent être impliqués aussi.*

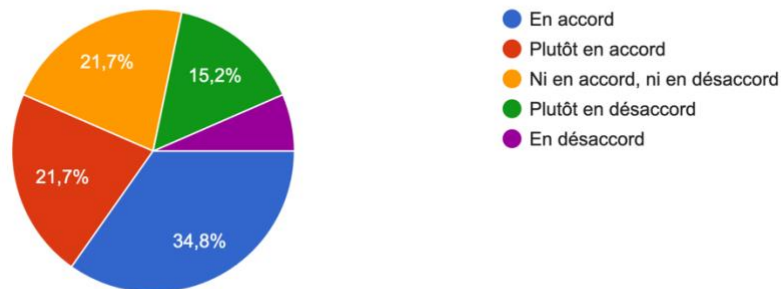
Quand les parents et les élèves sont mis devant le fait accompli plutôt que d'être consultés et impliqués, leur adhésion est plus difficile.

Dans une école primaire du CSS des Hauts-Cantons, les parents doivent signer le règlement concernant les appareils électroniques pour confirmer qu'ils en ont pris connaissance. Le document stipule qu'à la troisième infraction, une sanction s'appliquera selon une entente entre la direction et les parents de l'élève.<sup>19</sup> Cette mesure favorise une communication et une collaboration entre l'école et la maison pour discuter du comportement de l'élève et déterminer ce qui peut être fait pour que l'élève comprenne ce qui est attendu à l'école. C'est une façon d'inviter les parents à faire partie de la solution et de travailler ensemble entre adultes, dans l'intérêt de l'enfant.

### 3. La pratique des écrans récompenses devrait être encadrée

3. Les écrans récompenses devraient être interdits à l'école.

46 réponses



Les déléguées et délégués de la FCPQ ont eu des réactions partagées à la possibilité que la pratique des écrans récompenses, soit le temps d'écran à des fins récréatives ou à titre de récompense pour un succès ou un comportement, soit totalement interdite dans les écoles. Une faible majorité des répondants étaient en accord ou plutôt en accord avec cette interdiction, tandis qu'une

---

<sup>19</sup> Le document est disponible à l'Annexe 3.

personne sur cinq était en désaccord ou plutôt en désaccord. Voici des commentaires recueillis le 5 septembre 2024 :

*Pas besoin d'interdire, mais en faire bon usage. Jamais prioriser ça plutôt que du sport et des jeux de société.*

*Il y a tellement plus que des écrans pour avoir des récompenses. Une fois de temps en temps ça va mais pas à toutes les semaines.*

*Écran récompenses ou écran gardien d'enfant ? Quand il y a des films à chaque semaine, ce n'est plus une récompense...*

*Mes enfants avaient écouté plus de 50 films en six mois scolaire, dont des vidéos de chats et de youtubeur qui attribue de l'argent contre des défis...*

### Initiative de comités de parents en lien avec les écrans récompenses

À la suite de l'adoption d'une résolution du comité de parents du CSS des Bois-Francis<sup>20</sup> sur les préoccupations des membres en lien avec l'utilisation des écrans à l'école, le CP a travaillé avec le CSS pour produire un court guide encadrant l'utilisation du numérique en loisirs ou récompense<sup>21</sup>.

Dans sa résolution, le comité de parents se disait « d'avis qu'une utilisation du temps d'écran à des fins éducatives est judicieuse », mais il demeurait « préoccupé » par l'utilisation des écrans comme récompense en classe et au service de garde, qui « s'ajoute au temps éducatif ».

Le comité de parents du CSS du Lac-Saint-Jean a emboîté le pas en adoptant lui aussi une résolution soulevant sa préoccupation concernant le phénomène des

---

<sup>20</sup> Procès-verbal de la séance du comité de parents du CSS des Bois-Francis, 1<sup>er</sup> février 2023.

<https://www.cssbf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/03/Proces-verbal-1e-fevrier-2023.pdf> p.6

<sup>21</sup> Le temps d'écran en contexte scolaire... L'utilisation du numérique en loisirs ou récompense, est-ce un bon choix? <https://www.cssbf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/10/Le-temps-decran-en-contexte-scolaire.pdf>

écrans récompenses au CSS, tout en soulignant qu'une utilisation du temps d'écran à des fins éducatives est judicieuse.<sup>22</sup>

À la lumière de ces résultats et des commentaires reçus, la FCPQ recommande d'encadrer la pratique des écrans récompenses dans les écoles, sans toutefois l'interdire complètement.

Il va sans dire que les conseils d'établissement devraient être impliqués dans les décisions concernant les balises à établir. Le conseil d'établissement est une instance obligatoire dans chaque école et prévue à la loi sur l'instruction publique.<sup>23</sup> Il est composé à part égale de parents et de membres du personnel de l'école, ainsi que de membres de la communauté et, pour les écoles enseignant le deuxième cycle du secondaire, d'élèves. Il détermine les grandes orientations de l'école et prend des décisions qui ont des impacts directs sur la vie quotidienne des élèves, dans le meilleur intérêt de ceux-ci. Par exemple, il adopte le projet éducatif de l'école et son plan de lutte contre l'intimidation et la violence et il approuve les règles de conduite, mieux connues sous le nom de code de vie.

#### 4. L'interdiction des cellulaires dans les écoles... une solution dans l'intérêt des jeunes?

Une publication du 7 mai 2024 sur la page Facebook de la FCPQ a recueilli une couverture de plus de 6200 personnes, en faisant la publication ayant eu la plus grande portée depuis avril 2023 sur cette page.

---

<sup>22</sup> Résolution du comité de parents sur leur préoccupation en lien avec l'utilisation des écrans à l'école, CSS du Lac-Saint-Jean, mars 2024. La résolution est disponible à l'Annexe 4.

<sup>23</sup> Loi sur l'instruction publique, SECTION II CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.



Fédération des comités de parents du Québec

7 mai · 🌐



Interdire le cellulaire partout dans les écoles, pas seulement dans la classe... qu'en pensez-vous?

Pour rappel, voici un article résumant des recommandations concernant l'utilisation des écrans en contexte scolaire: <https://www.fcpq.qc.ca/.../utilisation-des-ecrans-en.../>

## **Temps d'écran et majorité numérique: le cellulaire doit être banni des écoles, clame PSPP**



PHOTO ADOBE STOCK

La publication commençait par une simple question : « Interdire le cellulaire partout dans les écoles, pas seulement dans la classe... qu'en pensez-vous? ». <sup>24</sup> Elle a provoqué 159 interactions, avec des commentaires très partagés, allant de l'accord complet pour l'interdiction des cellulaires dans les écoles à un désaccord et même une incompréhension pour cette proposition.

---

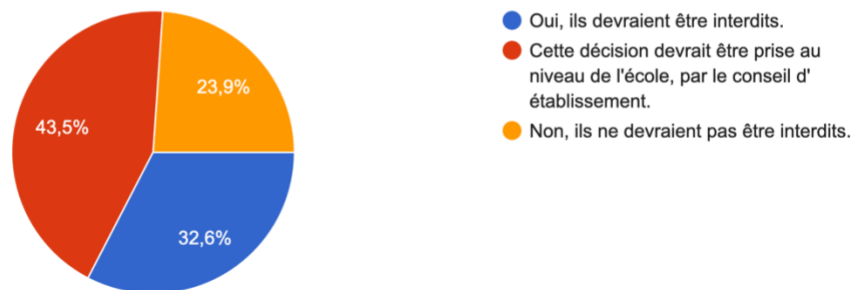
<sup>24</sup> Publication du 7 mai 2024 sur la page Facebook de la FCPQ.

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=869217998555956&set=a.460638992747194>

Nous avons posé la question aux parents délégués présents au CG du 5 septembre.

5. D'après votre expérience de parent engagé, pensez-vous que les appareils électroniques personnels, tels que les cellulaires, devraient être i...s les écoles du début à la fin des heures de classe?

46 réponses



En réponse à la question « D'après votre expérience de parent engagé, pensez-vous que les appareils électroniques personnels, tels que les cellulaires, devraient être interdits dans les écoles du début à la fin des heures de classe? », 43,5% des déléguées et délégués pensent que la décision devrait être prise au niveau de l'école, par le conseil d'établissement. En effet, le conseil d'établissement a le pouvoir d'interdire les cellulaires via le code de vie; certaines écoles, comme l'école secondaire de Rochebelle au CSS des Découvreurs<sup>25</sup>, ont d'ailleurs déjà interdit le cellulaire selon des modalités établies avec le conseil d'établissement. Une personne déléguée à la FCPQ a aussi partagé :

*Pour l'école secondaire de mon fils, le cellulaire est permis sur le premier étage seulement et, pour le deuxième et le troisième étage, les cellulaires sont*

---

<sup>25</sup> Cellulaire : d'autres écoles serrent la vis pour la rentrée, Daphnée Dion-Viens, Journal de Québec, 19 août 2024. <https://www.journaldequebec.com/2024/08/19/cellulaire-dautres-ecoles-serrent-la-vis-pour-la-rentree>

*interdits. De plus, ils sont permis à l'extérieur du terrain de l'école et à l'extérieur des heures d'école donc, avant 8h et après 16h.*

S'il y a une interdiction mur à mur, ces adaptations et décisions locales, prises avec consultation, ne pourront perdurer.

Les parents délégués se montrent plus ouverts à interdire les appareils électroniques personnels dans les écoles primaires, mais ce point de vue n'a pas été quantifié.

Les parents voient des avantages et des désavantages à l'interdiction des appareils mobiles personnels dans toute l'école. Certains avantages :

- Plus de socialisation, d'échanges de vive voix entre les élèves.
- Moins de distractions et d'écrans récompenses.

Les parents ont toutefois identifié des raisons qui les font douter que l'interdiction soit la meilleure solution. Voici quelques commentaires recueillis le 5 septembre au CG :

*Plus c'est interdit, plus c'est tentant.*

Les parents craignent que l'interdiction à l'école entraîne un désir d'utiliser davantage les appareils électroniques chez les jeunes.

*Certains enfants ont besoin de leur cellulaire, par exemple les enfants diabétiques pour la lecture de la glycémie ou les enfants cardiaques pour le suivi de leur pulsation. Ma fille ne voulait plus utiliser sa montre cardiaque, car elle était la seule à en avoir une.*

Une directive nationale pourrait bien sûr inclure une exception pour les élèves ayant des enjeux de santé, mais les parents ont déjà remarqué que des élèves qui ont des besoins particuliers ou des enjeux de santé sont pointés du doigt, car ils



ont le droit d'avoir leur cellulaire en classe. Les parents mentionnent aussi que des élèves HDAA ont honte d'utiliser leur ordinateur portable en classe car ils sont perçus comme différents des autres. Ces témoignages montrent que les risques d'isolement et d'intimidation doivent être pris en considération lors de l'élaboration de politiques sur les appareils électroniques.

*L'utilisation des cellulaires et des écrans peut être bénéfique dans certains cas. Présentement, on s'attaque à un contenant alors qu'à l'origine le problème est souvent le contenu.*

Les parents soulignent des utilisations pertinentes du cellulaire dans l'école :

- Le suivi de l'état de santé des élèves cardiaques ou diabétiques.
- Des applications pouvant aider les élèves à gérer leur stress et leur anxiété.
- Le paiement à la cafétéria.
- L'identification à deux facteurs.

*Les cellulaires sont là pour rester, on devrait plutôt mettre l'accent sur la bonne utilisation et non l'interdiction. On veut des futurs citoyens du 21<sup>e</sup> siècle. Éduquons au lieu d'interdire.*

## 5. Éduquer, plutôt qu'interdire

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a publié des résumés de recherche concernant l'utilisation des écrans en contexte scolaire.<sup>26</sup> On y apprend qu'un cellulaire fermé sur le bureau d'un élève peut être une grande distraction. On soulève également que des tâches spécifiques sur des écrans, dans un cadre pédagogique, peuvent être bénéfiques pour apprendre à bien utiliser les écrans et

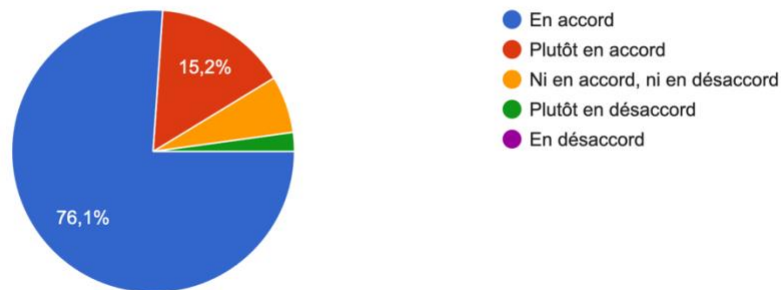
---

<sup>26</sup> La FCPQ a publié une synthèse destinée aux parents sur le blogue Action Parents.  
<https://www.fcpq.qc.ca/action-parents/utilisation-des-ecrans-en-contexte-scolaire/>

apprendre les pièges à éviter sur le web. La conclusion est qu'il vaut mieux éduquer et encadrer plutôt qu'interdire. Le point de vue des parents rejoint la science.

#### 4. Les parents privilégient l'éducation au numérique à l'école et à la maison, plutôt que l'interdiction.

46 réponses



En effet, 91,3% des parents sont en accord ou plutôt en accord avec l'importance d'éduquer plutôt qu'interdire en ce qui concerne les écrans et les réseaux sociaux. Les parents souhaitent d'ailleurs contribuer à cette éducation, mais ce ne sont malheureusement pas toutes les familles qui en ont les capacités. Dans les mots d'un parent délégué au CG :

*Les endroits défavorisés n'ont pas nécessairement accès au numérique à la maison. Les écoles sont souvent leur seul moyen de s'outiller et d'apprendre une saine gestion du numérique. Cet apprentissage pourrait représenter une chance de réduire les inégalités sociales.*

#### Information, Formation, Encadrement

Pour beaucoup de parents, l'utilisation des écrans par leurs enfants est un fléau, car ils se sentent dépassés par la gestion du temps d'écran et par les contenus qu'ils connaissent mal. Pourtant, de grands bénéfices peuvent être tirés d'outils et d'applications. Par exemple, des paramètres et applications aident à restreindre

ou à interdire l'accès à des applications, à bloquer les communications pendant certaines périodes, etc. Il faut toutefois les connaître et les utiliser adéquatement.

Dans son rapport préparé dans le cadre de la Commission spéciale<sup>27</sup>, le comité de travail du comité de parents du CSS de la Capitale met de l'avant que les interdictions ne sont pas une solution miracle. Il faut montrer aux jeunes comment se servir adéquatement du numérique. Le comité de parents exige depuis des années une formation sur la cybersécurité pour les parents et les élèves. Il y a cependant plus que les dangers d'utilisation, il faut également informer les jeunes des conséquences des mauvais comportements avec le numérique, autant les conséquences physiques, psychologiques, que juridiques. Il faut leur permettre d'acquérir les compétences du 21<sup>e</sup> siècle et de se responsabiliser.

L'idée du retour du cours d'informatique a d'ailleurs été accueillie avec enthousiasme lorsqu'elle a été soulevée par un parent délégué au CG du 5 septembre.

Les parents souhaitent que leurs enfants soient éduqués à l'utilisation saine et éthique des appareils électroniques et des contenus qu'ils y retrouvent, car les écrans sont là pour rester.

#### **4. CONCLUSION**

En conclusion, l'utilisation des écrans est un sujet qui, indéniablement, intéresse et préoccupe les parents d'élèves. Les résultats des sondages et enquêtes menés par la FCPQ depuis 2021 le confirment année après année.

---

<sup>27</sup> Le rapport complet se retrouve à l'Annexe 5 et a été transmis à la Commission par le comité de parents.

Bien que tous les sujets abordés dans le document de consultation préparé pour la Commission étaient pertinents, la FCPQ s'est concentrée sur les préoccupations des parents et sur les aspects où leur point de vue pouvait apporter un éclairage, tels que les décisions pour le milieu scolaire.

Voici, en résumé, les conclusions des parents :

1. Les parents et les enfants doivent faire partie de la solution, notamment en les consultant et en les impliquant dans les décisions pour le milieu scolaire.
2. Le recours aux écrans récompenses devrait être encadré dans les écoles.
3. Les décisions influençant la vie scolaire des élèves doivent respecter les besoins et les particularités des milieux, ainsi que les pouvoirs des conseils d'établissement.
4. La Fédération des comités de parents du Québec recommande de privilégier l'éducation et la sensibilisation aux écrans, aux réseaux sociaux et leur utilisation saine et éthique, plutôt que l'interdiction.

On ne peut éviter les écrans. Non seulement les jeunes, mais les parents sont de plus en plus connectés. Les parents se doivent d'ailleurs d'être des modèles pour leurs enfants, mais beaucoup ont du mal à gérer leur propre utilisation des écrans et se sentent dépassés par toutes les possibilités, positives et négatives, du numérique.

Par ailleurs, la FCPQ s'inquiète de l'absence de l'intelligence artificielle parmi les sujets de consultation. Nous espérons que l'utilisation de l'IA dans le milieu scolaire fera l'objet de discussions, parce que les enfants l'utilisent déjà, pour le

meilleur et pour le pire. Pour reprendre les mots d'un de nos collaborateurs : voulons-nous défendre l'école d'hier ou créer l'école d'aujourd'hui?<sup>28</sup>

Il est essentiel que les parents fassent partie de la conversation et des décisions pour qu'ils puissent accompagner leurs enfants dans leurs découvertes, mais aussi pour qu'ils puissent faire part des problèmes concrets qui ont un impact sur la vie des jeunes. La stigmatisation vécue par des jeunes HDAA et des jeunes vivant avec des problèmes de santé qui utilisent des appareils électroniques pour leurs apprentissages ou leurs besoins vitaux est réelle et n'aurait peut-être pas été identifiée sans la vigilance, l'implication et la consultation des parents. Les parents veulent faire partie de la solution, ils ne veulent pas être considérés comme un problème.

Des parents nous ont confié que leur point de vue avait changé au cours des derniers mois, et même semaines. L'opinion des parents sur l'utilisation des écrans n'est pas fixe, car ils s'informent, lisent l'actualité, prennent connaissance de la recherche et parlent avec d'autres parents. Leur préoccupation pour l'utilisation des écrans demeure depuis 2021, mais leurs connaissances et leur point de vue sur les stratégies à mettre en place évoluent.

La FCPQ est d'avis que tous les adultes doivent travailler ensemble pour éduquer les jeunes à une utilisation saine des écrans, à l'école, à la maison et dans la société dans son ensemble, tout en écoutant le point de vue des jeunes et en les impliquant dans les décisions.

Les écrans sont là pour rester, éduquons nos enfants et éduquons-nous pour apprendre à les utiliser de façon positive!

---

<sup>28</sup> Marius Bourgeois. <https://mariusbourgeois.ca/defendre-lecole-dhier-ou-creer-lecole-daujourd'hui/>

## **5. LISTE DES CONCLUSIONS DES PARENTS**

### **Conclusion 1**

Les parents et les enfants doivent faire partie de la solution, notamment en les consultant et en les impliquant dans les décisions pour le milieu scolaire.

### **Conclusion 2**

Le recours aux écrans récompenses devrait être encadré dans les écoles.

### **Conclusion 3**

Les décisions influençant la vie scolaire des élèves doivent respecter les besoins et les particularités des milieux, ainsi que les pouvoirs des conseils d'établissement.

### **Conclusion 4**

La Fédération des comités de parents du Québec recommande de privilégier l'éducation et la sensibilisation aux écrans, aux réseaux sociaux et leur utilisation saine et éthique, plutôt que l'interdiction.

## 6. LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Résultats de l'atelier sur le cellulaire et les écrans à l'école du Conseil général du 31 mai 2024
- Annexe 2 Plateformes numériques et réseaux sociaux : les parents se sentent-ils outillés?
- Annexe 3 Règlement concernant les appareils électroniques du CSS des Hauts-Cantons
- Annexe 4 Résolution du comité de parents du CSS du Lac-Saint-Jean
- Annexe 5 Rapport du comité de travail permanent sur les politiques du comité de parents du CSS de la Capitale

# ANNEXE 1

Résultats de l'atelier du Conseil général du 31 mai 2024 sur le cellulaire et les écrans à l'école, avec la participation du ministre de l'Éducation

## Contexte de l'atelier:

Une [directive](#) du ministre de l'Éducation interdit depuis le 31 décembre 2023 l'utilisation d'appareils mobiles personnels en classe, sauf lorsque leur utilisation est requise pour des raisons pédagogiques, ou en raison de l'état de santé ou des besoins particuliers d'un élève.

Le gouvernement envisage d'élargir cette interdiction du cellulaire dans les écoles, à l'extérieur des classes.

Les déléguées et délégués étaient invités à réfléchir aux questions suivantes et à consulter les membres de leur comité de parents en amont au besoin.

- Comment la directive concernant l'interdiction des appareils électroniques en classe est-elle appliquée dans votre milieu?
- Quelles ont été les discussions dans votre conseil d'établissement ou comité de parents à ce sujet?
- Est-ce une bonne idée d'interdire les appareils électroniques dans l'école, excepté à des fins pédagogiques? Quels sont les avantages et les désavantages?

Les articles suivants du blogue Action Parents ont été partagés pour alimenter la réflexion :

[Comment ça se passe... l'interdiction du cellulaire en classe?](#) Article de blogue de Corinne Payne, directrice générale de la FCPQ.

[Les nouvelles de la recherche : Utilisation des écrans en contexte scolaire.](#) Article de blogue d'Annie Goudreau, adjointe à la recherche et aux services aux parents de la FCPQ.

Bernard Drainville, ministre de l'Éducation, était présent pour s'adresser aux déléguées et délégués, présenter le contexte de l'atelier, animer la plénière et recueillir le point de vue des parents.

53 parents de 35 centres de services scolaires, répartis en groupes de discussion, ont participé à l'atelier.



## Résultats de l'atelier :

### Comment la directive concernant l'interdiction des appareils électroniques en classe est-elle appliquée dans votre milieu?

#### Constats:

- L'application diffère d'un centre de services scolaire à l'autre : elle est stricte à certains endroits, et accommodante à d'autres.
- Au primaire, l'interdiction a moins d'incidence sur la vie scolaire qu'au secondaire.
- Quand la mesure est prévue au code de vie, avec un bon encadrement sur les règles et les conséquences, la gestion est facilitée.
- L'encadrement par le personnel est important. La mesure fonctionne quand l'équipe-école est bien organisée:
  - o Pochettes ou boîte à l'entrée de la classe pour déposer les appareils.
  - o Cellulaires laissés dans le casier de l'élève lors des heures de classe.
  - o Des écoles tiennent un registre pour compter à combien de reprises les élèves se font confisquer leur appareil. Aux premières interventions, l'appareil est confisqué et remis à l'élève à la sortie des classes. À la troisième intervention, le parent doit aller récupérer l'appareil à l'école.
- Chaque école a adopté sa propre façon de faire.
- Des parents constatent une diminution de l'intimidation.
- En cas d'urgence, le secrétariat reste disponible pour faire des appels.
- La mesure était déjà appliquée dans plusieurs milieux, avant la directive.

#### Enjeux :

- La gestion par l'équipe-école est parfois difficile.
- Les montres de localisation sont considérées comme des appareils mobiles personnels et sont confisquées.
- Une communication claire et efficace doit être prévue pour se préparer à des événements et des crises pendant lesquels les parents aimeraient avoir des nouvelles de leur enfant.
- Le temps de communications de la part du CSS est parfois long.
- Des parents d'élèves avec des défis particuliers aimeraient que leur enfant puisse les joindre en tout temps.

#### Bonnes pratiques :

- Intégrer la directive et les modalités d'application dans le code de vie de l'école.
- Éduquer les jeunes à la bonne citoyenneté numérique.
- Avoir des outils de communications clairs et adaptés.
- Orienter les élèves vers les outils numériques autorisés par l'école.

Quelles ont été les discussions dans votre conseil d'établissement ou comité de parents à ce sujet?

- Des comités de parents en ont discuté et ont informé leur milieu.
- Les discussions ont surtout eu lieu en conseils d'établissement, qui ont choisi les modalités d'application. Parfois la directive est appliquée dans le code de vie, parfois via un document séparé. Des CÉ ont aussi discuté de l'utilisation par les élèves ayant des enjeux de santé.
- Des conseils d'établissement n'en ont jamais parlé, même s'il est prévu dans la directive qu'ils décident des modalités d'application.
- Certains milieux ont des politiques sur l'utilisation des appareils numériques.
- Il y a eu des discussions sur l'utilisation des écrans à des fins pédagogiques et non à des fins de récompense.
- Certains milieux utilisaient des codes QR pour s'inscrire aux activités lors de la rentrée, il faudra penser à un autre moyen.

Est-ce une bonne idée d'interdire les appareils électroniques dans l'école, excepté à des fins pédagogiques?

- Il n'y a pas de consensus. En général, les activités récompensées avec des écrans sont mal vues, mais l'éducation au numérique reste importante et l'interdiction totale des appareils électroniques dans l'école n'est pas la voie privilégiée.
- Une option dans certains CSS: le réseau WiFi rendu disponible par le CSS bloque l'accès aux réseaux sociaux.

Avantages d'interdire les cellulaires partout dans l'école:

- Plus de socialisation, d'échanges de vive voix entre les élèves.
- Moins de distractions et d'écrans récompense.

Désavantages d'interdire les cellulaires partout dans l'école :

- Enlever des occasions et des façons d'apprendre avec les outils du futur.
- Ne pas laisser cette nouvelle génération s'exprimer.
- Ne plus pouvoir communiquer avec son enfant, les cellulaires peuvent être utiles en cas d'urgence, pour la sécurité.
- Ils sont un moyen de paiement (cafétéria), de prendre le transport en commun (laissez-passer), de connaître les horaires de transport, de communiquer avec leur employeur.
- Si on leur enlève leur cellulaire, les élèves ne peuvent apprendre à gérer cet aspect de leur vie et à bien l'utiliser.
- Attention de ne pas isoler les élèves ayant des besoins particuliers.

Autres commentaires :

- En général, les parents comprennent et sont d'accord avec le retrait du cellulaire en classe, mais sont inquiets sur l'idée de retirer tous les écrans à l'école.
- Les décisions d'aspect légal devraient être prises par le gouvernement, par exemple des lignes directrices sur la confiscation.
- Les parents veulent s'assurer qu'il y ait un adulte qui réponde aux appels à l'école si les enfants n'ont plus leur cellulaire.
- Des parents sont inquiets qu'il y ait une utilisation accrue du cellulaire à la maison si les élèves n'y ont plus accès à l'école. Comment informer/aider/former les parents pour les outiller dans leurs interventions avec leurs jeunes à la maison?
- Attention! Deux poids deux mesures pour les élèves et le personnel de l'école dans l'utilisation personnelle du cellulaire.

## ANNEXE 2

### Plateformes numériques et réseaux sociaux : les parents se sentent-ils outillés?

Entre le 5 et le 9 septembre 2024, la FCPQ a lancé un sondage individuel auquel 100 personnes ont répondu. À la question « **Sur une échelle de 1 à 5, comment vous sentez-vous outillés pour** », les réponses obtenues sont :

1. [Prévenir la dépendance et la cyberdépendance aux plateformes numériques](#) : **76%** des répondants ne sont **pas suffisamment outillés** ou informés sur cet aspect.
2. [Protéger la vie privée des jeunes sur les réseaux sociaux et les plateformes numériques](#) : **75%** des répondants **ont besoin d'aide** avec cet aspect.
3. [Encadrer l'utilisation des réseaux sociaux par vos enfants](#) : **69%** des répondants ne sont **pas suffisamment outillés** ou informés sur cet aspect.
4. [Contrôler le temps d'écran et le contenu consulté par vos enfants](#) : **63%** des parents **ont besoin d'aide**.
5. [Discuter des impacts positifs du temps d'écran avec vos enfants](#) : **58%** des parents **ne sont pas suffisamment outillés** pour le faire.
6. [Encadrer la pratique des jeux vidéos par vos enfants](#) : **50%** des parents **ont besoin d'aide** avec cet aspect.
7. [Discuter des impacts négatifs du temps d'écran avec vos enfants](#) : **34%** des parents **n'ont pas les outils nécessaires** pour le faire.

En définitive, **les parents ont bien compris que les écrans sont là pour rester**, que ce soit à l'école ou à la maison. Il est par conséquent **très important** pour eux **d'être bien informés** et d'avoir **accès aux mêmes connaissances et outils que leurs enfants** afin de pouvoir bien les accompagner dans toutes les sphères du numérique et des écrans, de la cyberdépendance à l'utilisation positive des écrans.

## DES PARENTS ONT ÉCRIT

*« C'est difficile de discuter, contrôler et encadrer quelque chose que je ne connais pas, auquel je n'ai pas accès. »*

*« L'encadrement est difficile, surtout en n'utilisant pas les plateformes que les jeunes fréquentent. »*

*« Il y a toujours du nouveau, pas toujours facile de rester à jour! »*

*« J'ai des bonnes discussions mais un mauvais encadrement! »*

*« L'époque du simple baladeur nous manque... »*

*« Même en tant que parents, je me sens dépendante de la technologie et pressée de répondre (à un courriel). C'est un peu hypocrite de dire aux enfants de rester loin des écrans (...) »*

*« Sur quoi se baser pour mettre des règles, outre notre propre jugement? »*

*« (...) Présentement, on s'attaque à un contenant alors qu'à l'origine le problème est souvent le contenu. »*

## **ANNEXE 3**



Chers parents et élèves,

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du règlement suivant concernant les appareils électroniques.

- ☞ Afin d'assurer une communication de qualité et le respect des personnes dans un contexte d'enseignement, les instruments électroniques de communication (tels les téléphones cellulaires ou les téléphones intelligents) sont interdits en classe et aux étages. Il en va de même pour l'utilisation d'appareils de divertissement personnel (tels les iPad, les iPod, les montres intelligentes, les lecteurs MP3, les jeux vidéo, les caméras numériques et les ordinateurs de poche, etc.)
- ☞ Si un élève refuse de se conformer à cette règle de vie, les sanctions suivantes s'appliqueront :

- **1<sup>er</sup> infraction** : 3 retenues à l'heure du dîner (40 minutes à La Source);
- **2<sup>e</sup> infraction** : 6 retenues à l'heure du dîner (40 minutes à La Source);
- **3<sup>e</sup> infraction** : selon entente entre la direction et les parents.

- ☞ De façon exceptionnelle, il est possible que pour certains projets pédagogiques, l'utilisation de ce type d'appareils soit permise. Si tel est le cas, l'élève aura l'autorisation de son enseignant au préalable. L'élève devra utiliser l'appareil selon les modalités prévues au projet.
- ☞ Tout individu qui ferait mauvais usage d'un des appareils ci-haut mentionnés et porterait atteinte à l'intégrité ou à la réputation d'une personne s'expose à des sanctions graves de la direction et pourrait avoir à répondre de ses actes devant les autorités législatives compétentes.

***Appareils électroniques***

## **ANNEXE 4**



## **RÉSOLUTION DU COMITÉ DE PARENT SUR LEUR PRÉOCCUPATION EN LIEN AVEC L'UTILISATION DES ÉCRANS À L'ÉCOLE**

CONSIDÉRANT les préoccupations soulevées par la majorité des parents représentant les écoles du Centre de services scolaire du Lac St-Jean en lien avec l'utilisation des écrans (majoritairement au primaire)

Par exemple: Période récompense en classe, visionnement de films d'intérêt général ou de dessins animés lors de périodes d'enseignement, pendant les périodes de dîner du service de garde ou la pause collation en classe ;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents est d'avis qu'une utilisation du temps d'écran à des fins éducatives est judicieuse, mais que celui-ci demeure préoccupé par l'utilisation décrite ci-haut qui s'ajoute au temps éducatif ;

CONSIDÉRANT que nos enfants sont déjà très exposés à différentes formes d'écran dans leur quotidien et qu'il est recommandé de limiter le temps d'écran pour les jeunes enfants à moins de 1 heure par jour pour les 2- 5 ans et 2h par jour pour les 5 à 12 ans ; (Source : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/saines-habitudes-de-vie>)

CONSIDÉRANT que le milieu scolaire doit promouvoir de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT les articles 192-2, 192-5 et 192-7 de la Loi sur l'Instruction Publique qui confirme les fonctions du Comité de parents d'un Centre de services scolaires ;

- 2° de proposer au centre de services scolaire des moyens pour soutenir l'engagement des parents dans leur rôle auprès de leur enfant afin de favoriser leur réussite éducative;
- 5° de transmettre au centre de services scolaire l'expression des besoins des parents, notamment les besoins de formation, identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif EHDAA;
- 7° de donner son avis au centre de services scolaire sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans ses écoles, sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire, de même que sur tout sujet pour lequel il doit être consulté;

**IL EST RÉSOLU :**

QUE le Comité de parents soulève cette préoccupation au Conseil d'administration et à la direction générale du CSS et souhaite avoir un retour sur les pistes de solutions possibles pour répondre adéquatement à cette préoccupation des parents du CSS.

## **ANNEXE 5**



## COMITÉ DE TRAVAIL PERMANENT SUR LES POLITIQUES

RAPPORT POUR LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LES IMPACTS DES ÉCRANS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX SUR LA  
SANTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES (CSESJ)

Déposé au comité exécutif du comité de parents du 9 septembre 2024

<b>1. Préambule</b>	<b>1</b>
<b>2. Commentaires et recommandations unanimes du comité de travail</b>	<b>2</b>
2.1 Les fonctions des appareils électroniques dans les écoles et chez les gens	2
2.2 Les préoccupations de santé	3
2.3 Formations et pratiques gagnantes	4
2.4 Gouvernance et droits	5
<b>3. Conclusion</b>	<b>7</b>

### 1. Préambule

Le comité de parents (CP) du Centre de services scolaire de la Capitale (CSSC) est un comité constitué selon l'article 189 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP). Il est composé de parents émanant de 56 écoles primaires et secondaires et d'un parent provenant du Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (CCSEHDAA) également prévu à la LIP. Pour l'aider dans ses fonctions, le CP a mis en place son comité de travail permanent sur les politiques (comité de travail) qui analyse les politiques proposées, les projets de loi et les projets de règlements affectant les élèves du primaire ou du secondaire des écoles publiques et leurs impacts sur ces derniers ou leurs parents. Le comité de travail prépare des réponses pour le CP afin qu'il réponde aux consultations publiques touchant les élèves et leurs parents.

Le 6 juin 2024, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion créant la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes (Commission spéciale). Les parlementaires ont ainsi signifié leur volonté d'amorcer une réflexion collective sur les multiples enjeux attachés à l'exposition des jeunes aux écrans. Les audiences de la Commission spéciale débiteront le 12 septembre 2024.

Ainsi, le comité de travail juge important de soulever les différents enjeux en lien avec les écrans et le numérique à l'école, et de faire part de ses observations et recommandations dans le cadre du processus de consultation de la Commission spéciale. Considérant la période estivale et le démarrage de la Commission spéciale avant la nomination des membres parents pour les instances de participation parentale pour l'année scolaire 2024-2025, les membres sortants du comité de travail se sont rencontrés afin de présenter des commentaires et recommandations.

## 2. Commentaires et recommandations unanimes du comité de travail

### 2.1 Les fonctions des appareils électroniques dans les écoles et chez les gens

Les appareils électroniques, incluant les téléphones cellulaires, ont plusieurs rôles dans la vie de chaque personne comme les élèves et leurs parents. Certains de ces rôles sont liés au loisir (jeux, communication entre amis ou avec la famille, musique, films, etc.), mais aussi des fonctionnalités importantes qui deviennent de plus en plus nécessaires à la réalisation de son emploi, ses interactions avec l'État et l'accès à des informations sur les biens et services. De plus, les fonctionnalités de recherche de ces appareils permettent de trouver les informations nécessaires plus rapidement, donnent accès à des outils de calculs, servent de bibliothèque personnelle transportable, donnent accès à des applications facilitant leur déplacement, etc.

Dans le contexte scolaire, le comité de travail tient à rappeler que les appareils mobiles numériques présentent des logiciels ou des applications essentiels à la persévérance scolaire et au bien-être des élèves (ex.: Antidote, Petit Bambou<sup>1</sup>). « Comme le rappelle le Plan [d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur 2018-2023], les outils numériques peuvent s'avérer utiles et favoriser l'engagement et l'autonomie des élèves dans le cadre de leurs apprentissages »<sup>2</sup>. Par exemple, une école secondaire du CSSC a apposé des codes QR derrière les portes de chacune des toilettes de l'école afin que les élèves puissent demander de l'aide psychosociale à la technicienne en éducation spécialisée (TES) sans avoir à entrer dans le bureau de cette personne et ainsi éviter d'être identifiée par les autres élèves comme ayant un problème.

Dans le cadre de la santé de l'élève, ces appareils offrent des outils tout aussi essentiels, comme ceux servant à la lecture de glycémie ou du rythme cardiaque, tout en simplifiant l'appel d'une personne ressource en cas d'urgence ou de vulnérabilité (ex. : Tel-Jeune, ligne de prévention du suicide, services médicaux, services de police, etc.).

Certains conseils d'établissement songent à diriger les élèves vers les fonctions d'agenda numérique au lieu de l'agenda papier. Dans plusieurs milieux, que ce soit dans les premiers emplois mais aussi aux études collégiales et même au secondaire, le contenu académique ou de formation est diffusé numériquement. Si maintenir un agenda papier est important pour apprendre l'organisation du travail personnel, permettre cette transposition dans l'univers numérique est également incontournable pour être un travailleur fonctionnel dans une entreprise moderne.

En matière de sécurité numérique, notons que la tendance est vers l'authentification multifactorielle. L'avantage du cellulaire demeure indéniable. Sans cet appareil utilisé volontairement par l'utilisateur, ce sont des milliers de dispositifs physiques qui devraient être fournis par les établissements scolaires, ce qui entraînerait un coût supplémentaire inutile pour la société.

---

<sup>1</sup> [Jeunesse \(petitbambou.com\)](https://jeunesse.petitbambou.com), 7 septembre 2024

<sup>2</sup> Document de consultation du CSESJ, page 3

Rappelons également que les plateformes numériques ont permis aux élèves de s'informer de leurs droits, et par la suite de les revendiquer. L'école doit être le premier des endroits où ils ont besoin de connaître et revendiquer leurs droits, car c'est leur premier milieu social. Par exemple, le mouvement « La voix des jeunes compte » a pu opérer, se faire connaître et faire évoluer le Québec en matière de respect de l'intégrité de la personne au moyen de plateformes numériques.<sup>3</sup>

## 2.2 Les préoccupations de santé

A une certaine époque, les jeunes qui « perdaient leur temps dans les livres » étaient visés par les mêmes critiques quant à leur santé et à leur pratique de l'exercice physique. Aujourd'hui il serait inconcevable de leur dire ça. Pour l'utilisation des écrans et du numérique, tout est une question de dosage et de perception générationnelle.

L'enjeu de l'éclairage bleu peut être contourné technologiquement avec des filtres à lumière bleu, qui sont activables facilement sur la majorité des appareils mobiles. Travailler sur un fond noir ou foncé est actuellement plus pratique et moins harassant pour les yeux que de travailler sur un fond blanc. Ce n'est que l'archaïsme du papier qui impose le fond blanc. Bien que ce ne soit pas tous les produits qui offrent cette capacité, si elle est suffisamment demandée, les fournisseurs ont alors tendance à les mettre en place.

Concernant les orientations prohibitives décrites dans le document de la consultation, le comité de travail tient à rappeler que l'enjeu lié à l'image de soi existait avant les cellulaires. Il était le même dans les médias plus conventionnels, comme la télévision ou les revues destinées aux jeunes. De présenter une image corporelle idéale non-réaliste, l'usage de drogues et de suppléments douteux pour obtenir une apparence musclée ne se fait pas seulement au moyen de la réception d'un courriel. Un autre exemple, les revues à contenus inappropriés (comme le contenu à caractère sexuel) pouvaient aussi s'échanger relativement facilement. De plus, ces revues quoi qu'impossible a acheté par un mineur demeurait visibles dans les présentoirs des commerçants. L'intimidation se fait également à l'extérieur de l'école, dans l'autobus, dans la rue, etc., elle ne se retrouve pas que sur les appareils électroniques. Il est vrai que ces appareils permettent de perpétuer ces éléments nocifs, mais ils ne sont pas la source du problème. S'attaquer au vecteur n'élimine pas le problème à sa source.

Afin d'éviter les problèmes de postures en lien avec l'utilisation des appareils électroniques ou numériques, l'ergonomie pourrait être enseignée à l'école. Par exemple dans le cadre du cours d'éducation physique.

En empêchant un jeune d'avoir accès aux jeux vidéos, il trouvera d'autres alternatives qui lui permettront de se sentir gratifier ou de sentir mieux. Dans le pire des cas, il pourrait se tourner vers d'autres avenues beaucoup plus néfastes pour sa santé ou pour la société comme le vandalisme, la consommation de drogues avec des amis, l'intimidation de ses pairs.

---

<sup>3</sup> Page Facebook de « La voix des jeunes compte » : <https://www.facebook.com/metooscolaire/>, 6 septembre 2024.

Le comité de travail ne recommande pas une interdiction complète des écrans ou des réseaux sociaux, tout est une question de dosage, mais aussi d'écoute des symptômes et d'aide pour se sortir de la dépendance.

## 2.3 Formations et pratiques gagnantes

Le comité de travail est d'avis que la formation est l'élément essentiel sur lequel la Commission spéciale devrait se pencher. Dans le milieu scolaire, qu'est-ce que les enseignants et les enseignantes font de mieux ? Ils enseignent. Les interdictions ne sont pas la solution miracle. Il faut montrer aux jeunes comment se servir de la technologie de manière adéquate et en temps opportun. Ça fait des années que le comité de parents du CSSC demande une formation sur la cybersécurité pour les parents et les élèves. Il faut enseigner les dangers d'utilisation des réseaux sociaux, comment identifier la bonne information, de quels signes doit-on se méfier (cyberprédateur). Il faut également dire aux jeunes les conséquences des mauvais comportements avec le numérique autant les conséquences physiques, psychologiques, que juridiques et comment prévenir ces conséquences. La formation devra leur donner les compétences du 21<sup>e</sup> siècle. Ce n'est pas en interdisant les écrans que les jeunes vont se responsabiliser et devenir des adultes compétents avec le numérique. De plus, tous les services gouvernementaux sont ou seront offerts en ligne, il faut qu'ils puissent comprendre comment obtenir ces services afin d'être de meilleurs citoyens. Bref, il faut leur donner le pouvoir de réaliser eux-même les bons choix.

La sensibilisation au sujet de l'intimidation, de l'image corporelle et à l'existence des contenus inappropriés doit se faire tôt dans la vie du jeune. Notons que les cours d'éducation à la sexualité ne se faisaient pas de manière optimale dans plusieurs écoles et les contenus pouvaient être mis de côté voir complètement évités. On peut espérer que le cours de *Culture et Citoyenneté Québécoise* (CCQ) s'y attaque, mais même là nous constatons les réserves qui sont émises par certains enseignants.

Dans les pratiques gagnantes de certains parents, il a été mis en place une limite à l'accès à un écran pour le loisir en fixant une période précise d'accès (pas avant telle heure, et arrêt à partir de telle heure), tout en permettant des exceptions. Et ce, sans toutefois interdire les écrans pour l'usage créatif et productif. Ajoutons également qu'il existe l'interdiction des écrans sur semaine sauf pour la période des devoirs et leçons. Dans ces pratiques, le rôle du parent est essentiel, mais il existe tout de même une lacune dans leur connaissance ou leur formation qu'il faut combler. C'est pourquoi le comité de parents du CSSC a organisé plusieurs formations ou webinaires sur la gestion du temps d'écran ou les bonnes pratiques avec le numérique<sup>4</sup>.

Au lieu de l'interdiction des jeux vidéo et des réseaux sociaux, il existe d'autres avenues, comme la formation, l'accompagnement et la sensibilisation. Le Gamer Mentor<sup>5</sup> propose des formations aux écoles, aux parents et offre de l'accompagnement pour les jeunes afin que le temps de jeux vidéo demeure positif pour le jeune et sa famille.

Le droit à la déconnexion est également une bonne pratique qu'il faudrait répandre et pas seulement chez le jeune, mais également à l'ensemble de la population québécoise. Le jeune aussi a droit à la déconnexion dans son travail, mais également de l'école. Par exemple, pendant la pandémie des jeunes ont reçu des travaux le dimanche à remettre le lundi matin.

---

<sup>4</sup> [École branchée sur la famille - École branchée \(ecolebranchee.com\)](https://ecolebranchee.com) Formation *Revenir à l'essentiel avec le numérique* par Stéphanie Dionne, 7 septembre 2024.

<sup>5</sup> [Le Gamer Mentor - Mieux gamer pour mieux-être \(lementor.gg\)](https://lementor.gg), 7 septembre 2024

## 2.4 Gouvernance et droits

Le comité de travail veut attirer l'attention de la Commission spéciale sur la [Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028](#) soutenue par le bureau du premier ministre du Québec. Le gouvernement s'est doté de cette stratégie en juillet 2024.

L'axe II prévoit l'accélération de la transformation numérique de l'administration publique, ce qui inclut les écoles. La transformation numérique y est décrite comme : « [...] « une démarche visant le changement en profondeur d'une organisation par l'intégration de technologies numériques à l'ensemble de ses processus administratifs, de ses communications et de ses activités, par la refonte de son modèle d'entreprise et par l'adaptation de sa culture organisationnelle aux nouvelles réalités du numérique ». La transformation numérique constitue ainsi un changement culturel, organisationnel et opérationnel, intégrant des compétences numériques, des processus numériques et des technologies numériques et s'opérant à tous les niveaux et à toutes les fonctions de l'organisation de manière continue. Ce changement permet à un organisme public de mieux répondre aux besoins évolutifs de sa clientèle, d'améliorer l'expérience client et l'expérience employé, en plus de rehausser la transparence, la performance et son efficacité. »<sup>6</sup> [nos soulignés].

Ainsi, l'administration publique, y compris des organismes publics formant le réseau de l'Éducation, doit revoir l'ensemble de ses processus, approches pédagogiques et mode de fonctionnement pour adhérer à la transformation numérique de l'État. Il faudrait également éviter un manque de cohérence entre diverses positions du gouvernement et de l'Assemblée nationale.

Afin de comprendre que la transformation numérique de l'État québécois vient influencer la nécessité d'évaluer avec intelligence l'âge minimum requis pour utiliser certains outils électroniques, il faut accepter que certaines limites fondées sur l'âge d'une personne imposent l'accès à la technologie en temps opportun :

- Âge pour utiliser de son argent : aucune
- Âge minimum pour se constituer un compte personnel sur Google<sup>7</sup> ou Facebook<sup>8</sup> : 13 ans
- Âge pour consentir à un emploi : 14 ans
- Âge pour disposer d'un compte bancaire sans l'accompagnement de ses parents : 14 ans
- Âge légale pour consentir à des soins de santé : 14 ans
- Âge pour servir dans l'armée : 16 ans
- Âge pour se faire bronzer, acheter du tabac, de l'alcool ou des produits à caractère sexuel explicite : 18 ans
- Âge légal pour être un client de la Société québécoise du cannabis : 21.

Tous ces exemples sont liés à des services, dont certains sont directement accessibles au moyen des outils technologiques disposant d'un écran et sont nécessaires presque quotidiennement. Pensons, notamment, au paiement de son repas à la cafétéria de l'école à partir de son cellulaire.

---

<sup>6</sup> [Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028. \(quebec.ca\)](#), p.27.

<sup>7</sup>

<https://support.google.com/accounts/answer/1350409?hl=fr#:~:text=Find%20your%20country%27s%20age%20requirement,manage%20your%20own%20Google%20Account.>

<sup>8</sup> [Comment créer un compte Facebook? | Pages d'aide Facebook](#)

L'un des éléments essentiels dont la Commission spéciale devra également tenir compte dans ses recommandations est l'atténuation de la fracture numérique pour les jeunes et l'augmentation de leur littératie numérique. La Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028 propose ceci : « Le ministre de la Cybersécurité et du Numérique a la responsabilité de favoriser l'accès aux services publics pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens afin qu'ils puissent bénéficier des avantages de leur utilisation dans un mode numérique. En ce sens, les organismes publics doivent fournir des services numériques de qualité à toute la population, sans égard à l'origine, au genre, à l'âge, à la situation géographique ou à toutes autres conditions socio-économiques. Ils doivent aussi favoriser le développement en compétences numériques de la population et répondre aux besoins spécifiques des citoyennes et des citoyens en situation de fracture numérique. »<sup>9</sup> [nos soulignés]. Ce n'est pas parce qu'il s'agit de mineurs que nous devons les désavantager dans leurs apprentissages des compétences numériques. D'où notre recommandation de ne pas interdire l'accès à la technologie, mais au contraire, de mieux former les jeunes.

Maintenant, considérant certains aspects reliés à notre modèle économique et démocratique, il est important de comprendre que le contrôle ne sera pas une option facile. L'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés<sup>10</sup> indique ce qui suit :

### « Libertés fondamentales

2 Chacun a les libertés fondamentales suivantes :

- a) liberté de conscience et de religion;
- b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;
- c) liberté de réunion pacifique;
- d) liberté d'association. » [nos soulignés]

Limitier l'accès aux moyens de communication, comme le cellulaire, est probablement un terrain fertile pour les contestations juridiques de toutes sortes. Surtout que cette Charte prévoit également au paragraphe 1 de son article 15 qu'aucune discrimination ne peut être faite quant à l'âge.

La Commission spéciale devrait se poser les questions suivantes :

- Sommes-nous une société de contrôle ou une société de libertés?
- Est-ce que les modèles répressifs sont réellement efficaces ou favorisent-ils le développement d'activités clandestines illicites?
- En retournant vers le rôle de nos organismes publics formant le réseau de l'éducation publique, quelle est son utilité première, quelle est sa force, quelle est son champ d'expertise ?

Pour cette dernière question, la réponse coule de source, c'est la pédagogie, c'est d'enseigner aux élèves, de partager les valeurs démocratiques, les valeurs sociales concordantes avec nos libertés fondamentales, c'est de fournir un enseignement « de qualité à toute la population, sans égard à l'origine, au genre, à l'âge, à la situation géographique ou à toutes autres conditions socio-économiques »<sup>11</sup> ouvert sur le monde et devant conduire chaque élève à concrétiser sa participation positive à la société québécoise. Ce n'est pas pour rien que la Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028 reprend ces fondements de la société québécoise qui sont enracinés dans la construction de son État de droit.

<sup>9</sup> [Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028. \(quebec.ca\)](#), p.32.

<sup>10</sup> [LOIS CONSTITUTIONNELLES DE 1867 à 1982 \(justice.gc.ca\)](#)

<sup>11</sup> [Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028. \(quebec.ca\)](#), p.32.



### 3. Conclusion

Le comité de travail est contre l'interdiction complète des appareils numériques dans les écoles. La directive implémentée en 2024 dans l'ensemble des écoles interdisant l'usage de plusieurs types d'appareils en classe, sauf sous un besoin spécifique du cours, répond déjà à une grande partie des préoccupations en classe et des parents. L'essentiel est d'offrir une formation pertinente, accompagnée d'un aide-mémoire, pour les jeunes et leurs parents afin d'aider à la saine utilisation des appareils électroniques. Finalement, il serait plus pertinent de s'attaquer à l'intimidation et aux réels problèmes que sur l'un des vecteurs de diffusion qui peut être facilement substitué, le tout en se donnant « les moyens d'offrir à sa [jeunesse] une expérience citoyenne simple et accessible, où elle se sentira en confiance et protégée.»<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> [Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028. \(quebec.ca\)](#), p. Mot du premier ministre.